



Université Mohammed  
Premier



Faculté des Sciences Juridiques  
Economiques et Sociales-  
Oujda

Les départements Sciences de Gestion et Sciences Economiques  
Organisent un

## COLLOQUE INTERNATIONAL

Sur le thème

**Banques et institutions de micro finance :**  
**Partenaires ou véritables concurrents sur la voie**  
**d'un *développement soutenable***

**Oujda, 15 et 16 Avril 2010**

# APPEL A COMMUNICATIONS

*« La micro finance n'aurait pas connu un tel succès si le professeur Yunus n'avait pas démontré que les pauvres étaient bancarisables et que le micro crédit pouvait être une activité rentable... » (Michel Lelart, Muhammad Yunus, père du microcrédit honoré par le prix Nobel de la paix. Revue d'économie politique et Valérie de Briey, la microfinance : un outil de lutte contre la pauvreté. Problèmes économiques)*

Dans la littérature théorique, le développement de la micro finance a eu pour objectif initial de combler le vide laissé par les banques privées pour lesquelles, les pauvres représentaient un marché peu rentable et coûteux. Elle est définie comme l'offre de services financiers au profit des populations à faible revenu, pauvres et très pauvres en situation d'auto emploi.

Au Maroc, l'activité du microcrédit est régie par la loi 18/97 dans le cadre des associations. Cependant, cette loi est jugée aujourd'hui restrictive sur le plan réglementaire puisque les associations ne sont pas autorisées à collecter de l'épargne tout en sachant que le taux de bancarisation de la population défavorisée reste très faible.

Pour augmenter le nombre de bénéficiaires, il faudra d'abord mettre en place un système de refinancement adéquat ; réviser les contraintes de rentabilité prévues par la loi qui à terme risqueront de pousser ces structures à s'éloigner de leur champ socioéconomique destiné à éradiquer la pauvreté et à devenir des sociétés de financement à part entière.

Partant de cette idée, les associations de microcrédit (AMC) suffisamment rentables et en stade final de développement, clament aujourd'hui pour se glisser dans le système financier formel en changeant de statut (vers le statut de banque ou de société de financement). Toutefois, si elles sont appelées à faire évoluer leur statut, toutes les AMC ne disposent pas forcément des assises financières comparables à celles des banques. Ces dernières garantissent leurs crédits via des sûretés personnelles ou réelles, alors que les AMC ne peuvent compter que sur la garantie solidaire d'un groupe d'emprunteurs. Par ailleurs, sur treize AMC, seules cinq d'entre elles (Al Amana, Zakoura, Ardi, Fondép et La Fondation Banque Populaire) ont la capacité de se convertir. À elles seules, ces cinq associations représenteraient 96% du secteur du microcrédit. Quant aux huit restantes, elles préfèrent continuer à bénéficier des relations de partenariat avec les institutions voisines (Etat ou bailleurs de fonds internationaux).

Pour ce qui est du processus de transformation, des études récentes publiques et privées ciblées (comme celle menée par l'Agence française de développement) ont proposé entre autres solutions la poursuite de l'élargissement des compétences et du champ d'activité des AMC, en permettant à celles qui le souhaitent et qui présenteraient des garanties suffisantes, d'étendre leurs activités financières (crédit, moyens de paiement) et non financières (intermédiation en assurance) ainsi qu'une amélioration de leur accès aux marchés financiers. (en effet, aujourd'hui le secteur compte deux acteurs qui sont adossés à des établissements bancaires à savoir, d'une part, la Banque populaire, désormais propriétaire de l'ensemble formé de sa fondation pour le microcrédit et Zakoura, et, d'autre part, la fondation Ardi affiliée au Crédit agricole du Maroc. Chez Al Amana, la transformation pourrait être institutionnelle)

Le succès spectaculaire du secteur de la micro finance a poussé un nombre croissant de banques commerciales vers ce nouveau marché, motivé d'une part par la concurrence de plus en plus accrue et d'autre part, par la pression des pouvoirs publics

Si les AMC changent de statut au Maroc, la relation banque/ institutions de micro crédit (IMF) se définira sous un nouvel angle :

En effet, banques et IMF se dévouent souvent pour le même objectif à savoir : collecter l'épargne des agents excédentaires pour les besoins de financement de projets jugés rentables. Généralement, ces deux types d'institutions n'ont pas la même stratégie de localisation, la même technologie de production et ne proposent pas exactement les mêmes types de produits et services. Elles n'ont pas, également, la même cible de clientèle et ne sont pas toujours soumises à la même réglementation bancaire. Cependant, quelles que soient leurs différences structurelles et organisationnelles, ces deux types « d'intermédiaires » ont une raison commune d'existence : les coûts de transaction et d'information élevés qu'engendre l'échange direct sur le marché.

Aussi, si les banques fonctionnent suivant une logique financière de rentabilité, les institutions de micro finance devraient continuer à poursuivre une double mission, sociale et financière.

Tous ces éléments nous laissent penser que les deux types « d'intermédiaires » seront de nature complémentaire. Or, la dynamique de la relation Banques/Institutions de micro finance dans les zones à forte maturité du secteur de la micro finance (Asie, Amérique Latine par exemple) montre que la relation entre les banques et les IMF débute sur des liens de complémentarité pour s'achever sur des rapports de concurrence.

Si la « micro finance » a été reconnu par les Nations Unis comme instrument de lutte contre la pauvreté, la communauté scientifique en observant la réalité émet toutefois des interrogations et des réticences quant à l'efficacité de celle-ci dans la lutte effective contre la pauvreté ; allant même jusqu'à l'inculper d'être parfois source d'exclusion et d'accroître les inégalités entre les plus pauvres et les classes moyennes.

Dans cette optique, et considérant l'importance de la problématique soulevée par ce mode de financement à travers les discussions que nous voulons susciter, les projets de communications gagneront en pertinence s'ils adhèrent à l'un des axes constituant l'ossature de la thématique du colloque à savoir:

- Evolution du micro crédit au Maroc à la lumière d'expériences internationales
  - ✓ L'environnement social et culturel du micro crédit....
- Le micro crédit face à la pauvreté : le point de vue des bénéficiaires
  - ✓ L'entrepreneuriat féminin et le micro crédit....
- Typologies de partenariats Banques/IMF: financier, institutionnel, organisationnel et technique.
  - ✓ Synergies banques / IMF pour un développement soutenable....
  - ✓ Micro finance et modèles comparatifs de développement local....
- La micro finance et la crise financière internationale.

Ce colloque est une opportunité pour réunir des professionnels des institutions de micro crédit, du secteur bancaire, des acteurs de la société civile, des étudiants, des universitaires et de jeunes entrepreneurs. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre des actions de dynamisation de la micro finance au service du développement soutenable.

Les communications peuvent porter sur des aspects aussi bien théoriques que pratiques.

**Langues du colloque : Arabe, Français, Espagnole et Anglais**

**Lieu du colloque :** Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales.  
Oujda les 15 et 16 avril 2010

**Comité scientifique :**

EL MELIANI Mohammed  
KESSAB EL Bekkaï  
EI JANATI Abdelhak  
BENTAHAR EI Hachemi  
EI AÏDOUNI Mostapha  
CHIGUEUR Mohammed  
LEGSSEYER Mohammed  
RIFKI Samira  
SADQI Abdessadeq  
MAAROUFI Abdelkader  
MAACH MOHAMMED  
EI YAHYAOUY Yahya

**Comité d'organisation :**

EI AÏDOUNI Mostapha  
CHIGUEUR Mohammed  
SADQI Abdessadeq  
HASSANI Kamal  
MAAROUFI Abdelkader  
MAACH MOHAMMED  
ELAKRI Abdelkebir  
REGHIOUI Anwar  
DRIOUCHI Driss  
FIKRI Khalid  
LAKHDAR Derfoufi  
BARBOUCHA Hamza

**Coordinatrice du comité d'organisation :** RIFKI Samira

**Contact :** [rifkigestion1@gmail.com](mailto:rifkigestion1@gmail.com)

- Les projets de communications devront parvenir au comité scientifique **avant le 04 janvier 2010**. Ils seront envoyés sous la forme d'un résumé de deux pages maximum. Ils indiqueront le statut et les coordonnées professionnelles de l'auteur, la problématique, la méthodologie, les mots clés et la bibliographie adoptée.
- Les intentions de communications seront étudiées par le comité scientifique qui informera les auteurs de sa décision **avant le 15 février 2010**.
- Les textes définitifs de communications retenus doivent parvenir au comité d'organisation du colloque, selon les mêmes modalités que pour l'envoi des propositions, **au plus tard le 10 mars 2010**. Le document final doit comprendre les coordonnées de (des) auteur(s) sur une page de garde en plus du résumé du texte, les mots clés et les références bibliographiques. Le texte avec **10 pages maximum en Times New Roman 12, interligne simple**.
- L(les)'auteur (s) n'ayant pas envoyé son (leurs) texte(s) définitif(s) à cette date ne sera (ont) pas programmé(s).
- Les communications ciblant le mieux la problématique du colloque feront l'objet d'une publication dans un ouvrage collectif.